

Un constat alarmant

La population mondiale devrait atteindre 9 à 10 milliards d'habitants en 2050.

Cette poussée démographique s'accompagnera, avec le développement des modes de vie et des besoins, d'une croissance des pressions sur l'environnement et de la consommation des ressources disponibles.

La période actuelle est marquée partout dans le monde par des processus interdépendants :

- une urbanisation et métropolisation planétaire amplifiée par la poussée démographique et les flux migratoires internationaux,
- des changements environnementaux globaux dont le **changement climatique**,
- un accroissement des pollutions de l'air, de l'eau et des sols,
- la raréfaction des ressources naturelles et énergétiques,
- un accroissement des consommations des ressources minérales, énergétiques, hydriques et alimentaires,
- une mondialisation croissante des échanges (biens, personnes et flux immatériels) et une augmentation des flux matières et déchets,
- une perte de **biodiversité**, une fragmentation et une dégradation des écosystèmes.

Le changement climatique, l'érosion de la biodiversité et la dégradation des écosystèmes, phénomènes intimement liés, ont des effets qui s'accroissent à un rythme qui n'a jamais été observé par le passé et qui s'accroît. Ils mettent en péril l'activité économique et dégradent les services écosystémiques offerts par la biodiversité.

Une prise de conscience

La prise de conscience de l'importance de la biodiversité, de la nécessité de rétablir les continuités écologiques, de la finitude de la planète (les ressources de la planète sont limitées), de l'importance de l'impact des activités humaines sur l'environnement et de l'interaction permanente entre le climat et la biodiversité est désormais unanime et partagée.

Le changement climatique et la biodiversité sont étroitement liés. Les modifications des températures et des précipitations impactent les espèces et les écosystèmes. La variation d'un paramètre climatique influe sur les métabolismes de la faune et de la flore. A l'inverse, la biodiversité a une influence sur le climat et peut réduire les effets du changement climatique.

La préservation de la biodiversité et des écosystèmes est donc tout aussi essentielle pour l'avenir de l'humanité que le climat. L'homme ne peut pas se passer de la biodiversité qui est un patrimoine naturel reçu en héritage.

Les politiques de lutte contre le changement climatique sont unanimement reconnues comme source de prospérité, de qualité de vie et de création d'emploi.

Un nouveau modèle de croissance

Pour apporter des solutions à la crise actuelle qui touche l'homme, sa planète et la biodiversité, il est impératif d'élaborer un nouveau modèle de croissance, qui intègre de manière globale les aspects économiques, environnementaux, sociaux.

La croissance et le respect de l'environnement ne sont pas incompatibles, chaque pays doit pouvoir poursuivre son développement économique et investir dans de nouvelles infrastructures tout en luttant contre le changement climatique, et en s'adaptant à ces conséquences sans gaspiller les ressources communes, sans dégrader l'environnement et en préservant la biodiversité.

L'aménagement des territoires et le développement des espaces urbains, base de la croissance et du dynamisme économique des territoires, doivent donc désormais suivre cette logique de croissance respectueuse de l'environnement pour accompagner et réussir les transitions écologiques et économiques : **la croissance verte**.

La croissance verte selon l'OCDE

L'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économique) a défini la croissance verte dans un rapport intitulé « Vers une croissance verte »¹ :

« Une politique de croissance verte consiste à favoriser la croissance économique et le développement tout en veillant à ce que les actifs naturels continuent à fournir les ressources et les services environnementaux sur lesquels reposent notre bien-être. À cette fin, elle doit catalyser l'investissement et l'innovation qui élargissent une croissance durable et créeront de nouvelles opportunités économiques. »

La croissance verte nécessite de développer des infrastructures adaptées aux nouvelles technologies, aux attentes et aux besoins de la société, en phase avec la protection de la faune et de la flore dans les secteurs de l'énergie, des transports, de l'eau et l'aménagement des territoires et des villes.

Elle impose la recherche d'une plus grande efficacité dans l'utilisation des ressources naturelles, une réduction de la consommation d'énergie et l'allocation des ressources à des usages présentant une plus forte valeur.

La croissance verte est l'art de continuer le développement économique tout en préservant nos ressources naturelles indispensables à ce propre développement en catalysant un compromis entre le **développement durable** et une progression économique. Elle permet de découpler performances économiques et émissions de **gaz à effet de serre**, croissance et épaissement des ressources.

La politique pour la croissance verte

La politique pour la croissance verte doit contribuer en particulier à :

- atténuer les effets du changement climatique, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, en développant des énergies renouvelables locales et en protégeant les personnes et les biens des aléas climatiques (inondations, canicules),
- restaurer les continuités écologiques et les interconnexions entre les écosystèmes,
- préserver l'environnement et reconquérir la biodiversité,
- valoriser le patrimoine naturel,
- développer l'économie circulaire, économiser les ressources et valoriser les déchets,
- favoriser un urbanisme durable et améliorer le **cadre** de vie et la santé des populations,
- atténuer la vulnérabilité des aménagements face aux risques naturels et améliorer la résilience des infrastructures et des villes,
- privilégier les solutions basées sur la nature qui nous offre des services vitaux indispensables.

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte

La Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 Août 2015 (version consolidée au 09 juin 2020)² retient la définition de la Croissance verte comme « un mode de développement économique respectueux de l'environnement, à la fois sobre et efficace en énergie et en consommation de ressources et de carbone, socialement inclusif, soutenant le potentiel d'innovation et garant de la compétitivité des entreprises »³.

La Croissance verte permet « de préserver la santé humaine et l'environnement en particulier en luttant contre l'aggravation de l'effet de serre et contre les risques industriels, en réduisant l'exposition des citoyens à la pollution de l'air ... »

Le texte de la loi est structuré en huit parties :

Titre I : Définir des objectifs communs pour réussir la transition énergétique, renforcer l'indépendance énergétique et la compétitivité économique de la France, préserver la santé humaine et l'environnement et lutter contre le changement climatique

Titre II : Mieux rénover les bâtiments pour économiser l'énergie, faire baisser les factures et créer des emplois

Titre III : Développer les transports propres pour améliorer la qualité de l'air et protéger la santé

Titre IV : Lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire : de la conception des produits à leur recyclage

Titre V : Favoriser les énergies renouvelables pour diversifier nos énergies et valoriser les ressources de nos territoires

Titre VI : Favoriser la sûreté nucléaire et l'information des citoyens

Titre VII : Simplifier et clarifier les procédures pour gagner en efficacité et en compétitivité

Titre VIII : Donner aux citoyens, aux entreprises, aux territoires et à l'État le pouvoir d'agir ensemble

La loi fixe des objectifs ambitieux en matière de réduction des gaz à effet de serre, d'efficacité énergétique, de développement d'énergies renouvelables et d'économie circulaire.

Elle va permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique, mieux protéger la planète, améliorer la qualité de vie des Français, stimuler l'innovation et développer des filières d'avenir. Elle soutient une **dynamique** d'économie en énergie notamment dans les secteurs du bâtiment, des transports.

Nota : En matière de déchets du Bâtiment et des Travaux Publics, la loi LTECV cible leur **valorisation** à hauteur de 70% à l'horizon 2020.

La contribution de la filière béton à la croissance verte

La Filière béton contribue à la démarche de transition vers un modèle de croissance verte, en offrant une gamme de produits et de solutions constructives innovantes, adaptables, pérennes, recyclables et respectueuses de l'environnement.

Elle permet de relever les nouveaux défis de la construction, pour développer les territoires et densifier les villes, tout en luttant contre les effets du changement climatique, en améliorant le cadre de vie, en favorisant l'utilisation efficiente des ressources et en préservant la biodiversité, dans une logique d'économie circulaire et d'écologie industrielle territoriale.

¹ In : « Vers une croissance verte », OECD, 2011, p.9 DOI : <https://dx.doi.org/10.1787/9789264111332-fr>

² Texte consultable sur le site : <https://www.legifrance.gouv.fr/>

³ Cf : art. L.100-1 du Code de l'énergie

Auteur

Patrick Guiraud



**Retrouvez toutes nos publications
sur les ciments et bétons sur
infociments.fr**

Consultez les derniers projets publiés
Accédez à toutes nos archives
Abonnez-vous et gérez vos préférences
Soumettez votre projet

Article imprimé le 05/04/2026 © infociments.fr